



16.08.2007 - 16:13 Uhr

ACS: Rapport du Département Leuenberger sur la future politique climatique en Suisse - Stratégie environnementale ou jeux tactiques dans l'intérêt d'une idéologie?

Berne (ots) -

L'ACS a pris connaissance du rapport sur le climat du Département Leuenberger (DETEC). Il est d'avis que ce rapport ne prend de loin pas assez en considération le fait que le climat est un phénomène global et que ce sont exclusivement les mesures permettant de réduire les quantités globales des émissions de CO₂ dans un ordre de grandeur déterminant qui arriveront au but recherché.

En raison de notre situation de développement élevé, il n'existe dans notre pays pas de mesures correspondantes pouvant être appliquées de manière écologiquement et économiquement judicieuse. Mais la Suisse peut participer de manière significative et à un prix avantageux à des projets concrets permettant de réduire les émissions à l'étranger au moyen des soutiens prévus dans les protocoles de Kyoto. L'ACS s'oppose par conséquent à la proposition d'une taxe d'incitation globale avec affectation obligatoire partielle, entre autres pour encourager les transports publics (TP).

La politique climatique locale (c'est-à-dire suisse) connaît des limites claires. Même si la Suisse éliminait complètement les émissions de gaz à effet de serre, cela n'aurait aucune répercussion sur l'évolution de la météo, le permafrost ou le recul des glaciers. La contribution suisse aux émissions globales de CO₂ générées par l'homme (1,5 pour mille, tendance à la baisse) est bien trop faible. De plus, notre économie nationale est déjà extrêmement efficace en matière d'élimination des émissions de CO₂: elle est mondialement championne en matière de réduction des dioxydes de carbone libérés (CO₂) par unité du produit intérieur brut (PIB). C'est pourquoi il est totalement inadéquat et insensé de vouloir réduire les émissions indigènes d'ici à 2020 de la proportion drastique de 21 pour cent par rapport à 1990.

L'optique nationale rigide que préconise une fois de plus par le rapport du DETEC sur le climat est axée exclusivement sur une taxe d'incitation globale, nouvellement avec une affectation obligatoire partielle entre autres également au trafic ferroviaire en prise à des problèmes financiers majeurs. Une taxe d'un montant d'environ 30 à 50 centimes par litre de carburant, qui sera en grande partie remboursée, respectivement redistribuée, peut tout au plus donner bonne conscience, mais elle n'aura guère de répercussions prouvables sur le climat.

Contact:

Niklaus Zürcher
Directeur Automobile Club de suisse
Tél.: +41/31/328'31'22 (direct)
E-Mail: nik.zuercher@acs.ch